

PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

154

Décembre 2017 – Janvier 2018

Japon, l'archipel de la maison

Plaidoyer contre l'ultra-urbanisme

Prix Architecture Occitanie 2017

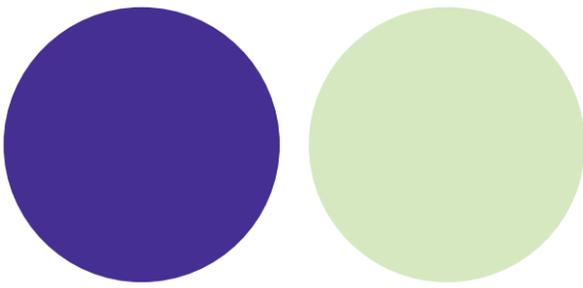
Elections ordinales

Groupe scolaire Falcucci Toulouse (31)

Salviac is back



2,00 euros



ÉDITORIAL

Raphaël Bétillon, président de la Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées

PLAN LIBRE le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées
Édition Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
05 61 53 19 89 - contact@maisonarchitecture-mp.org

Dépôt légal à parution N° ISSN 1638 4776
Directeur de la publication Raphaël Bétillon
Rédacteur en chef Mathieu Le Ny

Comité de rédaction
Gaël Angaud, Matthieu Belcour, Guillaume Beinat, Laurent Didier, Barthélémy Dumons, Philippe Gonçalves, Maxim Julian, Jocelyn Lermé, Philippe Moreau, Sylvie Panissard, Rémi Papillault, Gérard Ringon, Didier Sabarros, Gérard Tiné, Pierre-Édouard Verret

Coordination Anissa Mérot
Informations Cahiers de l'Ordre Laurence Turridano

Ont participé à ce numéro Pierre Beaucamp, Raphaël Bétillon, Seuil Architecture

Impression Rotogaronne

Pour écrire dans Plan Libre contactez le bureau de rédaction à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées. La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis. Plan Libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture avec le soutien du Ministère de la Culture / DRAC Occitanie, de la région Occitanie - Pyrénées Méditerranée, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de Toulouse Métropole et de son Club des partenaires : Chau et Enduits de Saint-Astier, ConstruirAcier, Feilo Sylvania, Prodware, Technal et VM Zinc.

Toujours singulier d'écrire un éditorial de fin d'année tant la période reste pour tous un moment où toutes les temporalités se télescopent : les souvenirs, l'urgence des préparatifs et la pensée enthousiasmante des projets à mener.

2017 ! L'année a été marquée par la nouvelle échelle des actions de la Maison de l'Architecture avec le passage à « la grande région Occitanie » qui ouvre sur des opportunités nouvelles. Occitanie-Pyrénées et Occitanie-Méditerranée figurent une équation dont le dénominateur commun porte une dynamique. Par exemple, le programme Littoral 21 devient une action à mener conjointement, dès 2018, et convoque les architectes à une découverte de sites et paysages nouveaux, avec des caractéristiques que les midi-pyrénéens ne connaissent pas. Mais, leur regard, notre regard neuf, complétera l'expertise de nos collègues languedociens et roussillonnais pour ouvrir, sur des réflexions et des chantiers à travailler ensemble. Toujours en 2017, l'identité visuelle, confiée à Pierre Vanni, a été dévoilée lors des Rendez-Vous de l'Architecture et va être finalisée, rapidement, pour être totalement opérationnelle (site internet, maquette Plan Libre, ...). Ce jeu de points réunis en logo dessine des repères à construire, ou un itinéraire à parcourir pas à pas, petit à petit.

2018 frappe, (avant les fêtes) à notre porte ! Pour la première fois, notre Maison de l'Architecture propose une « résidence d'architecture » à Salviac dans le Lot. Cette invitation est lancée pour accueillir in situ un duo architecte et artiste ou paysagiste ou designer ou autre acteur d'une discipline connexe. Dans le Lot, toujours, nos équipes sont en plein travail, pour vous offrir dans l'année un nouveau numéro de balades architecturales, pour découvrir l'architecture moderne et contemporaine de ce département.

Création encore avec le projet « Atlas des régions naturelles de France » du photographe Eric Tabuchi. La conférence qu'il a donnée lors des Rendez-Vous de l'Architecture au mois de novembre a été très appréciée et motive l'engagement non seulement, des deux Maisons de l'Architecture occitanes mais aussi de la Nouvelle-Aquitaine. Nous travaillons actuellement ensemble afin de l'accompagner financièrement dans cet ambitieux projet. Enfin, merci encore à tous les architectes des deux régions, (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) qui ont accepté de soumettre leurs projets à la critique à l'occasion du Prix Architecture Occitanie 2017 dont les résultats se trouvent dans ce numéro.

Bonnes fêtes.



ADHÉSION / ABONNEMENT / COMMANDE

BULLETIN D'ADHÉSION 2018
+ ABONNEMENT À PLAN LIBRE POUR 1 AN / 10 NUMÉROS
PROFESSIONNELS : 25 € / ÉTUDIANTS : 5 €

Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de devenir un membre actif (prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles...) d'être abonné au journal et de soutenir le programme et les actions de l'association (Expositions, Plan Libre, Prix Architecture...). Un ouvrage au choix parmi ceux déjà publiés est offert sur simple demande.

BULLETIN D'ABONNEMENT À PLAN LIBRE
POUR 1 AN / 10 NUMÉROS
PROFESSIONNELS : 10 € / ÉTUDIANTS : 5 €

Nom
Prénom
Profession
Société
Adresse
.....
Tél.
E-mail

**Le bulletin d'adhésion ou d'abonnement complété, est à renvoyer accompagné du règlement à :
Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
e-mail : contact@maisonarchitecture-mp.org**

ACTIVITÉS

MAISON DE
L'ARCHITECTURE
OCCITANIE
PYRÉNÉES

En janvier, n'oubliez pas de renouveler votre adhésion à la Maison de l'Architecture. Pour poursuivre les actions en faveur de la promotion et de la diffusion de la culture architecturale, votre association a besoin de votre soutien, cette année, plus encore ! Nous continuerons à proposer pour tous les actions que vous connaissez (Plan Libre, de nouveaux guides de balades, des cycles de conférences...) mais vous réservons aussi quelques surprises ! Suivez-nous !

EXPOSITION JAPON, L'ARCHIPEL DE LA MAISON

Du 03.01 au 16.02.2018 à L'îlot 45 / Maison de l'Architecture
Visite commentée par Jérémie Souteyrat, photographe, et de Manuel Tardits, architecte et enseignant, tous deux commissaires de l'exposition le 18.01.2018 à 18h30

La maison individuelle contemporaine au Japon, parfois appelée de manière générique la maison japonaise, intéresse et intrigue depuis longtemps. Parfois mal comprises car extraites de leur contexte physique, culturel et social, ces oeuvres évoquent le plus souvent une course étrange et frénétique à la nouveauté, voire un rapport mal cerné à la tradition. Ceux-là même qui les apprécient pour leur créativité ne peuvent s'empêcher de s'étonner de leur condition d'habitabilité. Cette exposition, divisée en trois sections, cherche à donner des repères historiques et contextuels clairs pour mieux comprendre l'élaboration de ces lieux de vie, que sont avant tout les maisons dessinées par des architectes au Japon.

Exposition proposée par l'ENSA Toulouse.

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE D'ARCHITECTES : SALVIAC IS BACK

Date de clôture des candidatures : 10.01.2018

Toutes les modalités sont en dernière page de ce numéro.

CONFÉRENCE PARTENAIRE PERFORMANCE DES SOLUTIONS ACIER : CAP SUR L'INNOVATION

Le 11.01.2018 à 18h30 à L'îlot 45 / Maison de l'Architecture

Présentation par Francis Keledjian, ingénieur, chargé de prescription poutrelles chez ArcelorMittal Produits Longs.

À l'heure où la construction métallique investit tous les secteurs du bâtiment, panorama des solutions techniques les plus innovantes qui font de l'acier le matériau le plus et le mieux adapté aux contraintes et aux défis de l'architecture d'aujourd'hui.

Quoi de neuf au 21^e siècle ? Des produits acier toujours plus résistants et de toutes dimensions pour répondre au plus juste à toutes les problématiques architecturales. Profilés de grandes dimensions ou à haute limite d'élasticité, poutrelles ajourées, bacs aciers pour planchers mixtes innovants : panorama des nouveaux produits en acier, dont beaucoup n'existaient pas il y a encore 10 ans. Bâtiments tertiaires, immeubles de grandes hauteurs, équipements publics ou encore parkings aériens largement ventilés... : une construction responsable avec un produit recyclable et recyclé à l'infini pour gagner en rapidité de construction et réduire les coûts.

Merci de confirmer votre présence par mail :

contact@maisonarchitecture@mp.org ou au 05 61 53 19 89

conférence proposée par ConstruirAcier, partenaire de la Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées

FORMATION PARTENAIRE REVIT ARCHITECTURE

Prochaine session de formation en inter-entreprises

Que vous soyez libéral, indépendant ou bien salarié n'hésitez pas à faire la demande de prise en charge auprès de votre OPCA. La formation peut être prise en charge en totalité.

Module 1 Initiation (3 jours) 12-13-14 février 2018

Module 2 Métier (4 jours) 12-13 puis 22-23 mars

Module 3 Collaboration et familles (3 jours) 09-10-11 avril

Tarif 285 € HT / jour

Lieu locaux Prodware, 75 voie du Toec, Toulouse (parking à disposition)

Contact pour plus de renseignements, obtenir les programmes ou vous inscrire : Sandra GERI, 09 79 999 741 ou sgeri@prodware.fr

Nota possibilité d'organiser des sessions de formations personnalisées, dates à convenir ensemble, que ce soit en agence ou bien sur site Prodware.

Contact : Sandra GERI.

formation proposée par Prodware, partenaire de la Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées.

AGENDA

APPEL À PROJETS MAISONS D'ARCHITECTE EN HAUTE-GARONNE

CAUE Haute-Garonne
candidature à envoyer avant le 08.01.2018

Dans le cadre de sa mission de conseil auprès des particuliers, le CAUE de Haute-Garonne utilise des fiches "Maison du mois" mettant en exergue des maisons conçues par des architectes en Haute-Garonne. Pour illustrer notre propos qui tend à valoriser la qualité architecturale et le métier d'architecte, nous recherchons des réalisations. Les projets retenus seront présentés sous forme de fiches accessibles dans nos locaux ainsi que sur notre site Internet. Certains projets pourront également faire l'objet de visite lors du Mois de l'Architecture 2018 (après validation du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre). Les projets devront répondre à plusieurs critères :

- réalisation à partir de 2000 en Haute-Garonne
- type d'intervention : construction neuve, réhabilitation, extension, surélévation, réaménagement d'appartements, ...
- surface de plancher inférieure à 250 m² environ
- coût construction honoraires compris < 2500 €/m²
- l'autorisation du maître d'ouvrage sera indispensable

Le dossier de candidature comprendra :

- un jeu de plans, coupes, façades
- une notice descriptive : modèle à télécharger sur notre site Internet www.caue31.org
- des photos du projet terminé (4 minimum : deux façades différentes, une photo du projet dans son contexte, une photo de l'intérieur)

Candidature à envoyer avant le 8 janvier 2018
au CAUE de Haute-Garonne

1 rue Matabiau 31000 Toulouse

Laure Moulinou – 05 62 73 70 58 – moulinou.l@caue31.org

Isabelle Rieg – 05 62 73 70 46 – rieg.i@caue31.org

VISITE ARCHICITY : FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER*

le samedi 20.01.2018 – 2 visites à 9h30 et à 11h00

La faculté de médecine doit, dans la modernité, évoquer son histoire et son rayonnement, mais aussi l'essence d'une science de l'humain. Elle nous conduit vers une architecture organique qui, à la manière d'un organisme vivant, dialogue avec son contexte géographique, historique, culturel et met en scène l'expression foisonnante de la vie. Implantée sur le campus Arnaud de Villeneuve, la nouvelle Faculté de médecine est une des opérations majeures du Plan Campus et du Contrat de projets État-Région (CPER). La Faculté de médecine quitte le centre-ville de Montpellier pour s'installer au coeur du campus biologie-santé Arnaud de Villeneuve.

Elle sera située à proximité du Centre Hospitalier Régional Universitaire, de l'Unité Pédagogique Médicale qui accueille déjà les étudiants en médecine de 2^e cycle (externes) et des unités de recherche de haut niveau comme l'Institut de Génétique Humaine, l'Institut de Génomique Fonctionnelle, le Centre de Biologie Structurale et l'Institut Universitaire de Recherche Clinique. La nouvelle Faculté de médecine de Montpellier pourra accueillir plus de 3600 étudiants. Elle permettra notamment de regrouper les étudiant(e)s en première année commune d'études de santé (dite PACES) qui se destinent à la médecine, l'odontologie (dentaire), la maïeutique (sage-femme) ou la pharmacie.

Inscription obligatoire

www.wezevent.com/archicity-facdemedecine

Tarif 5€/personne, 8€/couple, gratuit adhérents M'aLR

Organisation Maison de l'Architecture Languedoc-Roussillon

* 2663 Route de Ganges, 34090 Montpellier

L'ÎLOT 45 MAISON DE L'ARCHITECTURE OCCITANIE-PYRÉNÉES

45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse

05 61 53 19 89 - contact@maisonarchitecture-mp.org

www.maisonarchitecture-mp.org - facebook/MAISONMP - twitter/MAISONMP

> entrée libre du lundi au vendredi 9h30 – 12h30 / 14h00 – 17h30



PLAIDOYER CONTRE L'ULTRA-URBANISME

Ne cédon pas aux tentations des « urbanisme anti- »

Au centre-ville de Toulouse, des glissières de béton sont apparues, destinées à protéger des manifestations culturelles contre de potentiels attentats. Elles sont demeurées longtemps après. J'ai su alors que les pouvoirs publics veilleraient bientôt à intégrer des protections anti-terroristes à l'aménagement de nos espaces publics. L'Europe a subi de nombreuses attaques dans des salles de concerts, des marchés, des aéroports, des rues, des métros... La population a décidé de répondre à ces attentats en refusant de plier ses habitudes à la volonté de ses agresseurs et en se jurant d'user librement des rues, des places, des parcs sans que la menace terroriste y prenne forme ou y détienne un quelconque pouvoir. Chacun a alors consenti à cette idée. Aujourd'hui, nos hommes politiques mettent en place d'indispensables protections durant certains événements. Mais lorsque ces aménagements cessent d'être temporaires alors ils trahissent les promesses que s'étaient faites les citoyens. Ne cédon pas à la tentation de l'urbanisme anti-terroriste. Pour cela, il semble nécessaire d'avertir la population et les élus des conséquences désastreuses que pourrait avoir ce nouvel « urbanisme anti- ».

Qu'est-ce qu'un « urbanisme anti- » ?

L'urbanisme se définit comme l'ensemble des techniques d'organisation des agglomérations humaines (1). Le préfixe anti signifie « qui est opposé » (2). Un « urbanisme anti- » peut donc être entendu comme un ensemble de techniques d'organisation des espaces qui s'opposent à certains usages ou à certains usagers. Les aménagements de nos villes sont déjà soumis à de nombreux « urbanismes anti- » dont voici quelques exemples que chacun pourra éprouver.

J'ai découvert l'urbanisme anti-SDF, place Fürstenberg à Paris, où les riverains avaient obtenu que les bancs publics soient retirés au prétexte que les clochards, qui s'y reposaient, « n'étaient pas en accord avec l'image des lieux ». Depuis, chaque promenade est l'occasion de découvrir de nouveaux aménagements anti-sans domicile fixe devant les vitrines des magasins, dans les rues, les parcs ou les stations de métro... Cet « urbanisme anti- » impacte sur de nombreux aspects nos espaces publics : choix des matériaux et du mobilier, pose et tracé des clôtures, des plantations... Le but étant d'éviter l'installation de sans-abris en ne laissant aucun espace accessible où l'on pourrait s'asseoir, s'allonger ou s'abriter. En 2017, nul besoin de retirer les bancs, il suffit de mettre en place du mobilier anti-SDF. S'il ne porte ce nom dans aucun catalogue, vous pourrez facilement le reconnaître grâce à son assise qui mesure moins d'un mètre ou qui est coupée en deux par un élément pudiquement appelé accoudoir par les fournisseurs. Au-delà de savoir comment un designer a pu concevoir un banc dont l'objectif est d'empêcher un sans-abri de s'allonger ; comment un architecte, défenseur de l'intérêt public, accepte de concevoir un espace contre une partie de la population ; comment des élus peuvent employer l'argent public de façon à interdire à des citoyens, auxquels notre société devrait permettre d'avoir un toit, de se reposer dans les espaces qui sont pourtant notre bien commun, il faudrait en évaluer le coût social et économique.

Autre exemple, l'urbanisme anti-stationnement sauvage se traduit par la multiplication ces dernières années des bornes, barrières et potelets sur nos espaces publics. Il semble de bon sens d'empêcher ainsi de se garer sur les trottoirs. Cependant, le potelet n'a pas la pédagogie nécessaire pour faire comprendre à l'automobiliste l'absence de respect de l'autre qui se cache derrière son acte. Preuve en est, dès lors que ces dispositifs ne couvrent pas l'intégralité des possibilités, les comportements incivils réapparaissent.

Par contre, ce mobilier entrave de nombreux autres usages dont le libre déplacement des piétons et des cyclistes. Ils engendrent de plus un surdimensionnement des chaussées pour permettre les manœuvres des camions. Ces aménagements anti-stationnement justifient le maintien dans certaines de nos rues de trottoirs de moins d'un mètre avec potelets alors que depuis longtemps elles auraient du être transformées en espaces partagés. L'installation et l'entretien de ces dispositifs qui bordent chacune de nos rues et de nos places engendrent un coût exorbitant. Leur valeur est d'environ 150 euros l'unité sans compter leur remplacement systématique dès qu'ils sont endommagés. Pour 3 potelets installés, c'est 1 mètre carré d'espace public supplémentaire qui n'a pas été aménagé. Imaginez le potentiel en comptant ce que vous voyez... Si ces dispositifs sont retirés, un suivi plus important de la police municipale sera certes nécessaire mais, au-delà de la sanction, elle seule a les moyens humains de transmettre les règles de savoir-vivre.

Nous pourrions aussi évoquer l'urbanisme anti-incivilité dont les buts sont d'empêcher l'effraction, le voyeurisme, la pratique moyennageuse d'uriner sur l'espace public, la détérioration, les déjections canines... Il entraîne la disparition progressive des aspérités et de la diversité de nos rez-de-chaussée, porches, jardinets et vitrines, remplacés par des murs de parpaing ou de buis où fleurissent les tessons de bouteilles et les caméras de surveillance sans empêcher ni vols, ni incivilités. Nos espaces publics deviennent moins ouverts et accueillants. Ils perdent petit à petit leurs porosités avec l'espace privé et les richesses qu'elles apportaient à nos villes.

La préexistence d'« urbanismes anti- », la multiplication des bornes de béton et barrières, le maintien de l'état d'urgence et le projet d'enceinte de la tour Eiffel sont les préludes d'une politique d'urbanisme anti-terroriste. Il est facile de comprendre que nos dirigeants veuillent mener des actions concrètes et visibles. Il est cependant nécessaire de les mettre en garde contre leurs conséquences. Tout d'abord, ces aménagements n'offrent aucun moyen de lutter contre le terrorisme et leur efficacité dans la protection est limitée, comme l'ont révélé les attentats perpétrés dans des lieux dits sécurisés. Faudra-t-il rendre tous nos bâtiments et tous nos espaces publics anti-terroristes jusqu'à ce que la moindre parcelle de notre territoire soit bunkérisé ? Cette action serait vaine tout autant que ruineuse.

L'urbanisme anti-terroriste ne peut donc pas donner un véritable sentiment de sécurité à celui qui a peur. Mais il favorisera un sentiment d'insécurité, si partout des bornes de béton viennent nous rappeler, chaque jour, que nous sommes menacés. Une telle politique entraînera, de plus, de considérables dépenses à une époque où de si nombreux chantiers sont arrêtés faute de moyens d'après les pouvoirs publics. L'exemple de la Tour Eiffel est flagrant avec un projet de 20 millions d'euros équivalent à environ 25 ans d'entretien ou à la construction d'environ 150 logements ou de 10 crèches de 50 berceaux. Des aménagements anti-terroristes entraveront forcément les possibilités d'user de nos territoires et contribueront à leur cloisonnement avec pour conséquence une perte de qualité et de viabilité de nos espaces publics. Le mur de verre de la dame de fer parisienne offre un bon aperçu des motivations et des conséquences de l'urbanisme anti-terroriste. Les responsables du projet tentent de nous rassurer sur l'aspect esthétique de cet aménagement qui sera réalisé « en concertation avec les Architectes des Bâtiments de France » (3). Comment un ABF pourra justifier l'autorisation donnée pour l'édification d'une telle clôture dans un quartier historique et son absence d'impact sur le site ? Faudra-t-il plier les règles de préservation du patrimoine à la menace terroriste ?

Les barrières « peu esthétique », temporaires, servent aujourd'hui à justifier la construction d'« un mur de verre », qui sera lui permanent, pour « retrouver une vue très agréable » (4). Attention de ne pas se leurrer et par la même occasion de leurrer la population en laissant entendre qu'une paroi vitrée en extérieur reste transparente. Avec les reflets, la pollution et les possibles dégradations dans le temps, elle cessera rapidement de l'être. Plus grave, le rapport entre Seine et Tour Eiffel est voué à disparaître puisqu'il est prévu l'impossibilité « d'accéder à la tour en arrivant par les quais » (3). Et avec elle c'est le Champ de Mars et les Invalides qui seront coupés du fleuve. Les défenseurs du projet tentent de démontrer son caractère obligatoire et balaient toute possibilité de remise en cause par des éléments de langage choisis : « doit être plus sécurisée », « il y a là une nécessité » (3). En réalité, ces aménagements sont réalisés dans l'intérêt de l'économie touristique plus que celui des parisiens : « le fait de sécuriser les lieux a tendance à rassurer les touristes » (4). Ce projet participe à la muséification de Paris en transformant les espaces publics en lieux de tourisme à accès contrôlé et en privilégiant les usagers de passage par rapport aux usagers du quotidien. Ce mur de verre s'inscrit malheureusement dans une politique plus vaste puisqu'un plan de 300 millions d'euros est prévu et qu'il nous est annoncé que « les sites les plus exposés doivent faire l'objet de mesures de sécurité particulières » (4).

Il n'est plus envisageable d'engager des dépenses d'argent public aussi importantes sans consulter l'avis des citoyens alors qu'elles auront un grand impact sur nos territoires. L'urbanisme anti-terroriste contribuera largement, par son coût, à la création d'une France à deux vitesses en matière de protection de la population : celle des quartiers riches, commerçants, touristiques et celle des quartiers ordinaires. En fonction de la pression des habitants et des moyens financiers de la commune, il y aura des territoires protégés tandis que d'autres resteront à découvert dans un sentiment d'exclusion. Depuis des années, l'application de politiques urbaines « anti- » a contribué à pousser toujours plus loin les réponses apportées aux raisons d'être de l'urbanisme : rétablir l'ordre et la salubrité suite aux problèmes de mœurs et de sécurité rencontrés lors de la formation des premières métropoles. L'ensemble des « urbanismes anti- » développés depuis a constitué un « ultra-urbanisme » qui produit des villes pour les malpolis, les irrespectueux et les extrémistes.

Cette ambition de trouver des aménagements qui permettent de contrôler au maximum l'usage des espaces publics finit par détruire ce qu'elle a tenté de préserver en engendrant une diminution constante des qualités, des aménités et du caractère « urbain » de nos villes. Nos rues et nos places, à force de concentrer toutes ces prérogatives policières, finissent par être lisses, froides, inhospitalières. Elles sont conçues contre les actes nuisibles ou ressentis comme tels au lieu d'être pensées pour permettre à tous d'en jouir le plus diversement possible. Un espace public qui refuse d'accueillir les uns devient irrémédiablement moins accueillant pour les autres.

Il faut en finir avec les « urbanisme anti- » et l'« ultra-urbanisme ». L'aménagement de nos villes ne doit pas avoir pour vocation d'empêcher l'incivilité, de maintenir l'ordre, ni même de lutter contre le terrorisme. La grande liberté de chacun notamment dans l'usage de l'espace public ne peut passer que par le respect de l'autre et les règles de savoir vivre. Seule la pédagogie peut apporter des solutions durables.

Pierre Beaucamp, *architecte*

(4) <http://www.huffingtonpost.fr/>

(1) Larousse en ligne
(2) CNRTL

(3) Le parisien.fr

Président

Édouard François
Maison Édouard François (Paris)

Membres

Bitá Azimi-Khoï
CAB Architectes (Nice-Paris)

Sophie Dars

Accattone (Bruxelles)

Marie-Paule Bourgeade
Directrice Générale adjointe
au développement urbain
(Aubervilliers)

Thomas Raynaud
Building Building (Paris)

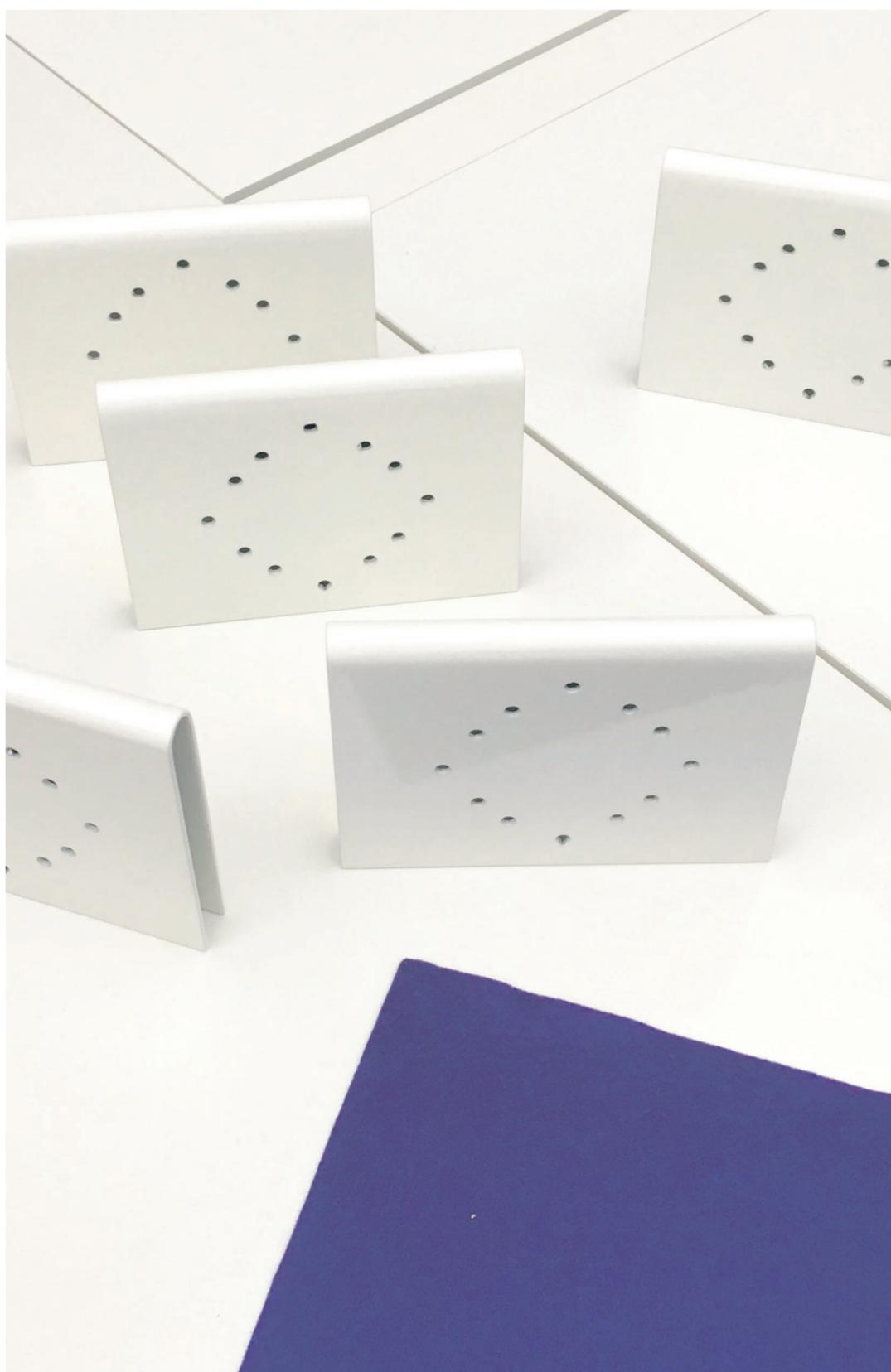
PRIX ARCHITECTURE OCCITANIE 2017

En 2001, était institué le Prix Architecture Midi-Pyrénées destiné à montrer, tous les deux ans, la constante vitalité de la profession malgré les difficultés conjoncturelles qu'elle subit depuis quelques années. 17 ans plus tard, la 9^e édition consacre un tournant important dans la démarche puisque, pour la première fois, le prix vise à mettre en lumière et récompenser la création architecturale de qualité à l'échelle de la nouvelle région en devenant le Prix Architecture Occitanie. Je tiens à saluer cette initiative qui associe les deux Maisons de l'Architecture présentes sur le territoire régional, à Toulouse et Montpellier, mais également le Conseil Régional de l'Ordre qui, de manière constante, accompagne la manifestation. Elle montre le dynamisme de ces deux associations et le rôle majeur qu'elles jouent dans la nécessaire diffusion de la culture architecturale en direction du plus large public. Initiative particulièrement heureuse en cette année 2017 qui vient clôturer les diverses manifestations destinées à fêter le 40^e anniversaire de la promulgation de la loi de 1977 sur l'architecture qui déclarait que la « création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public » et que « l'architecture est une expression de la culture ». Cette session montre une fois de plus que les architectes occupent une place et ont un rôle essentiel pour assurer la qualité humaine et esthétique de notre cadre de vie, malgré la persistance d'une méconnaissance, voire d'une incompréhension de leur métier. Il est encore plus que jamais nécessaire de diffuser largement la culture architecturale pour ne pas circonscrire l'architecture aux seuls professionnels, et je ne doute pas que l'exposition qui accompagne de ce Prix 2017 en région y contribuera. L'État, tout particulièrement en région Occitanie, maintiendra son effort pour soutenir les structures de diffusion de la culture architecturale et, par la même, toute la profession.

Laurent Roturier

Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie

Dans le cadre de son programme d'actions culturelles, la Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées organise tous les deux ans, en collaboration avec l'Ordre Régional des Architectes le Prix Architecture Midi-Pyrénées. Cette année, ce prix s'étend à la nouvelle grande région et devient le Prix Architecture Occitanie, en y associant la Maison de l'Architecture Languedoc-Roussillon.



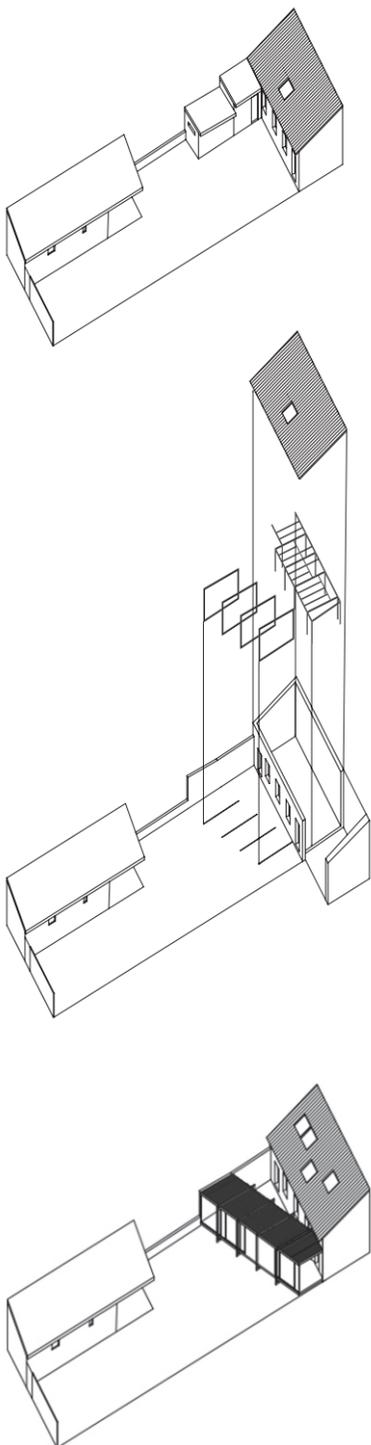
M15 — LAURÉAT

Programme Réhabilitation et extension
d'une maison toulousaine
Lieu 18 rue Lespes, Toulouse (31)

Date de conception 2015
Date de réception du chantier mars 2016
Montant des travaux 115 000 € HT
Surface SHON 100 m²
Maître d'ouvrage Privé

Maîtrise d'œuvre
Architecte mandataire BAST

Une maison toulousaine est évidée pour recevoir la partie nuit d'une habitation. Une circulation le long de la façade distribue l'ensemble des pièces en second jour. Celles-ci profitent de la hauteur sous toiture de la maison pour aller chercher la lumière zénithale. Une extension d'un seul volume en rez-de-chaussée intégrant le nouveau séjour/cuisine vient s'implanter dans l'emprise constructible définie par le règlement d'urbanisme. Son système constructif en ossature métallique, impacte un minimum le terrain, en permettant une réversibilité maximum et un temps de chantier réduit. De part la transparence de ses façades, cette nouvelle construction crée un jeu de plans successifs depuis le fond de la parcelle, une mise en scène de la façade de la maison d'origine en brique. Son orientation permet de profiter au maximum du soleil du sud. Son implantation génère une cour entre les 2 bâtiments, nouvelle zone d'intimité vis-à-vis du voisinage.



© BAST



© BAST



© BAST

MAIRIE ET SALLE DES FÊTES

Programme Construction d'une salle des fêtes
et de la nouvelle mairie de Mireval-Lauragais
Lieu Chemin de ronde, Mireval-Lauragais (11)

Date de conception fin 2012
Date de réception du chantier 2016
Montant des travaux 720 000 € HT
Surface SHON 325 m²
Maître d'ouvrage
Commune de Mireval-Lauragais

Maîtrise d'œuvre
Architecte mandataire Perris.Perris architectes
Bet structure OTCE Perpignan
Bet fluide BET Pépin
Économiste Patrick Seconde

Mireval signifie « regarder la vallée. » Ce village du Lauragais a subi peu de modifications depuis l'époque médiévale, un fait rare fabricant une véritable qualité au lieu. L'actuelle mairie est située dans le centre du village, mitoyenne à l'église et sera déplacée à la limite des anciens remparts. En voyant le terrain, une évidence nous a conduits à réaliser un « projet bas » et un « projet haut ». L'un serait la salle des fêtes avec son prolongement extérieur sur la partie basse et l'autre occuperait les fonctions de la mairie sur la partie haute connectée au village par une placette haute. Le béton employé pour la réalisation du projet est banché verticalement, brut, il révèle une rusticité de la matière et est ici une extension abstraite du territoire. Cette matière est utilisée pour les murs et la couverture, traduisant l'idée du monolithe.



© JP. Bonincontro



façade ouest

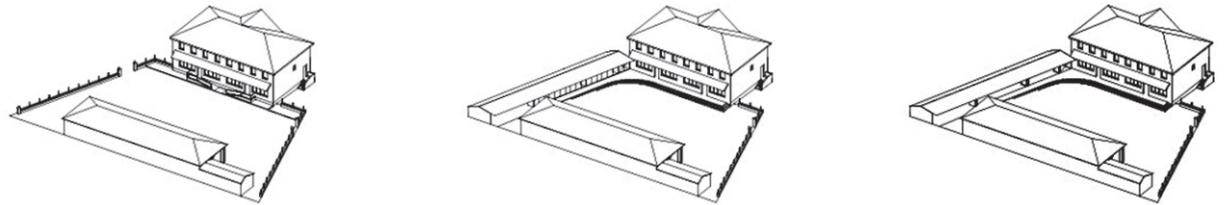
E26

Programme Construction d'un réfectoire scolaire
Lieu Montbrun-Bocage (31)

Date de conception septembre 2015
Date de réception du chantier juillet 2017
Montant des travaux 230 000 € HT
Surface SHON 185 m²
Maître d'ouvrage Commune de Montbrun-Bocage

Maîtrise d'œuvre
Architecte mandataire BAST

L'école existante est un bâtiment construit au début du XX^e siècle, rehaussé par un soubassement d'environ 60cm côté cour. Ses murs sont en maçonnerie enduite, avec une composition symétrique affirmée sur les 2 façades principales. Un préau ferme la cour sur la limite parcellaire la plus longue. L'ensemble des bâtiments est disposé de manière centrale sur une parcelle trapézoïdale en pente entre les 2 routes départementales à la sortie du village. Les façades de la cour le long des routes sont traitées par un mur bahut en pierre de pays. Afin de rendre accessible l'école existante depuis la cour, et en prévision de la construction du réfectoire scolaire, un parvis en maçonnerie redonne une lecture et des usages nobles à la façade sur cour et se raccorde à la topographie par un emmarchement qui participe lui aussi à cette lecture et ces usages. Le nouveau bâtiment du réfectoire se pose sur ce nouveau parvis, et fait limite sur la route D74. Le mur bahut est conservé en soubassement sur route du nouveau bâtiment. Le niveau rez-de-chaussée de l'école existante devient le niveau 0,00 de référence pour le parvis et le réfectoire afin que l'ensemble des bâtiments soient à la même altimétrie. Le réfectoire est conçu entièrement en bois : panneaux de bois CLT porteurs, panneaux de toiture CLT structurels. Isolé par l'extérieur, les revêtements extérieurs sont également des panneaux de bois en mélèze. Sans chercher aucune confrontation violente avec l'existant, le nouveau projet donne l'occasion de redonner un même niveau de fonctionnement aux bâtiments, génère un emmarchement qui pourra profiter à de nouvelles activités pédagogiques et utilise un système constructif rationnel et très rapide en chantier permettant de dégager un maximum de volumes vitrés pour conserver les vues traversantes et bénéficier d'un maximum de lumière naturelle en intérieur.



© BAST

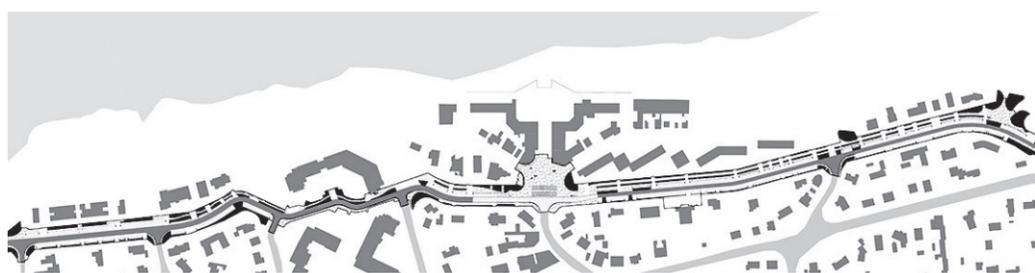
RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA DUNE ET DE LA PLACE DES BASQUES

Programme Réaménagement du Boulevard de la Dune et de la Place des Basques, Mission complète
Lieu Boulevard de la Dune et Place des Basques, Soorts-Hossegor (40)

Date de conception mai – décembre 2015
Date de réception du chantier juin 2016
Montant des travaux 2 250 000 € HT
Surface 27 000 m²
Maître d'ouvrage Commune de Soorts-Hossegor

Maîtrise d'œuvre
Architecte mandataire « D'une Ville à l'autre... » (Pierre Roca D'Huyteza)
Architecte associé Plan B (Léo Mary)
Bet général Ideia BET VRD
Plasticienne Sophie Balas

Front de mer de Soorts-Hossegor, l'esprit maritime
Le boulevard de la Dune est un immense parking bordé d'immeubles et de villas sans charme. La mer est quasi invisible le long des 1,7 km de cet axe important. Notre souci principal est de redonner la sensation que nous sommes bien sur la dune. Des grandes lignes de bastaing et de ganivelles forment de longs horizons et nous permettent de redonner de la place aux vélos et aux piétons. Des « jardins linéaires » jouent avec les plantes de l'écosystème dunaire. Un jeu de bétons très soignés entre discrètement en vibration avec l'environnement. Les empreintes creusées dans le béton de sable forment une sorte de jeu de piste poétique qui attire le regard du passant attentif. Aux débouchés sur la mer, l'espace se dilate, les ganivelles deviennent bancs, formant des « salons maritimes ». Sur la Place des Basques, de grands platelages en bois forment une lame tendue sur un béton bleu qui se confond avec la mer. On s'y assoit et les enfants les traversent au milieu des brumes d'eau. Entre nature et culture, le projet montre comment – malgré un budget très restreint – tous les lieux, même les plus fonctionnels, peuvent être ré-enchantés.



plan masse



© « D'une Ville à l'autre... »

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET DE LA RUE DU TROU

Bozouls a engagé une politique de valorisation de ses atouts touristiques. Pour la requalification des espaces publics, l'agence a réalisé un schéma directeur à l'échelle de la ville, qui a permis de synthétiser les enjeux urbains : entrées de ville, accessibilité touristique et déplacements doux, scénographie urbaine et paysagère. Il a permis d'engager la programmation des aménagements dans une logique de cohérence d'ensemble.

La définition des secteurs pilotes prioritaires a déjà fait l'objet d'aménagements qualitatifs :

- l'aménagement à caractère piéton de la rue du Trou, située en encorbellement au-dessus du site géologique de Bozouls.
- l'aménagement de la place de la Mairie propose une succession de terrasses à vocation piétonne, jusqu'au belvédère offrant une vue spectaculaire sur le bourg ancien, l'église et le site géologique.

Programme Élaboration d'un schéma directeur
Aménagement successif des espaces publics
Lieu Place de la Mairie, Bozouls (12)

Date de conception En cours depuis 2010
Date de réception du chantier T1 rue du Trou : Octobre 2010 / T2 place de la Mairie : Novembre 2013 / T3 rue du Trou II : Juin 2017
Montant des travaux 1 600 000 € HT
Surface SHON 6 000 m² (Pour les 3 premières tranches)
Maître d'ouvrage Mairie de Bozouls

Maîtrise d'œuvre
Architecte mandataire Louis Canizares (Dessein de Ville)
Bet général Cabinet Marc Merlin
Urbaniste/Paysagiste Dessein de Ville



⊙ plan masse au 1/1000° de la place de la Mairie et de la rue du Trou



© DDV

RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS FIGUIER - VICTOR HUGO

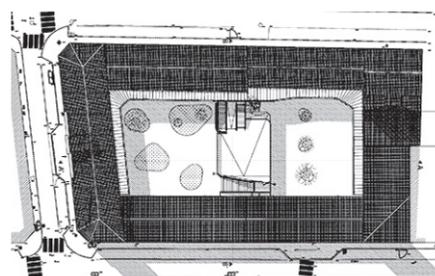
Le Groupe Scolaire Louis Figuié – Victor Hugo est l'établissement scolaire le plus ancien de la ville de Montpellier. L'intervention se devait donc de respecter le patrimoine existant tout en introduisant un langage contemporain vecteur de nouvelles fonctionnalités, d'une meilleure gestion des flux et d'une mise aux normes de l'accessibilité.

De grandes coursives viennent modifier les accès aux étages supérieurs. De dimensions généreuses, elles permettent de créer des espaces de vie en hauteur et modifient les accès aux classes, les rendant traversantes. Ces coursives se rejoignent en une cour haute qui a un rôle d'articulation entre les deux écoles, un espace commun de partage à l'utilisation flexible. Les gardes corps forment un ruban couleur ocre, en rappel des teintes de façade, jouant avec les transparences au fil de la journée tout en unifiant l'ensemble.

Programme Démolition d'un préau existant, réhabilitation d'espaces intérieurs (halls, salles de classe, salles d'activité, bureaux), réaménagement des espaces extérieurs, rénovation de l'ensemble des façades existantes, création d'une cour haute avec mise aux normes (accessibilité, thermique et patrimoniale) du bâtiment.

Lieu 14 Rue Farges, Montpellier (34)
Date de conception mars 2015
Date de réception du chantier août 2017
Montant des travaux 1 500 000 € HT
Surfaces 500 m² intérieur réhabilité et 1000 m² d'aménagements extérieurs

Maître d'ouvrage Ville de Montpellier
Maîtrise d'œuvre
Architectes mandataires NAS architecture
Bet général SETI



⊙ plan masse

1110m



Niveau haut de la cour face aux toits © NAS architecture

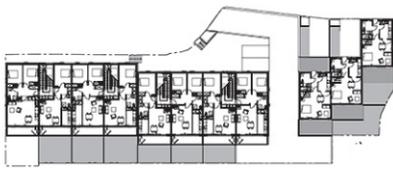
RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER LABESSARD

Programme Construction d'un petit collectif en R+2 et de 3 maisons accolées pour un ensemble de 25 logements sociaux
Lieu Lieu-dit Labessard, Luzenac (09)

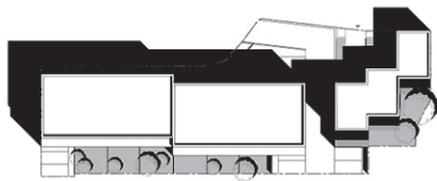
Date de conception 2015
Date de réception du chantier septembre 2016
Montant des travaux 2 064 705 € HT
Surface SHON 1 444 m²
Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de l'Ariège

Maîtrise d'œuvre
Architecte mandataire Harter architecture
Architecte associé Emmanuel PLAT
Bet structure TERRELL
Bet fluides TECHNISPHERE
Économiste David SIST
VRD IDTEC

Le renouvellement urbain du quartier de Labessard à Luzenac n'est pas le lieu de l'expérimentation, mais bien celui d'une intervention simple, rigoureuse, respectueuse du site et de ses habitants. Trois immeubles très dégradés des années 60 sont déconstruits et reconstruits par tranches pour permettre aux habitants de rester chez eux. La composition linéaire est dictée par des impératifs de qualité d'usage et de qualité environnementale. Nous privilégions les orientations au sud et les vues superbes sur l'Ariège et les montagnes pour tous les logements. L'espace public est une promenade ouverte à l'ensemble des habitants de Luzenac qui permet de relier le "quartier" à la ville centre; elle est rythmée par des pauses ludiques (pique-nique, ponton de pêche...). Cet espace linéaire est celui du calme et de la contemplation, un lieu de repos face à la rivière.



plan courant R+1 10m



plan masse



Vue générale projet avec vue sur l'Ariège © Kevin Dolmaire

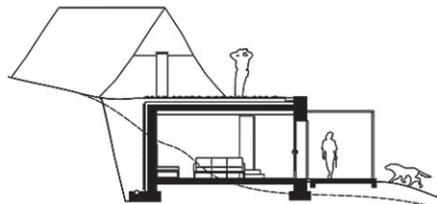
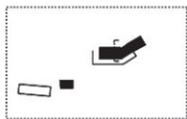
LES GRANGETTES

Programme Réhabilitation et extension d'une grange en maison d'habitation
Lieu Lieu-dit Garel, Marcilhac-sur-Célé (46)

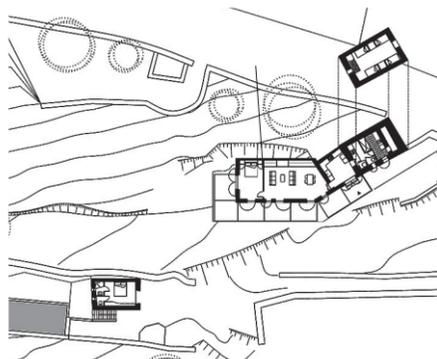
Date de conception mai 2014
Date de réception du chantier 2017
Montant des travaux 155 000 € HT
Surface SHON 180,45 m²
Maître d'ouvrage Privé

Maîtrise d'œuvre
Architecte mandataire Lanoire & Courrian

La particularité de ce site réside dans la succession de terrasse de culture soutenues par des murs de pierre sèche. Le projet consiste à s'insérer dans cette esthétique de murs de soutènements. L'extension de la grange est creusée dans la roche ainsi que la piscine. Ces nouvelles constructions sont habillées de pierre sèches pour se fondre dans le paysage.



coupe 11m



plan RDC et R+1 11m



© Lanoire & Courrian

50 LOGEMENTS MODULAIRES EN BOIS

Programme Conception-réalisation d'une résidence sociale de 50 logements autonomes de type T1/T1 bis à structure modulaire préfabriquée en panneaux CLT et restructuration d'un îlot urbain
Lieu 3 place des Papyrus, Toulouse (31)
Date de conception janvier 2014
Date de réception du chantier juin 2015

Montant des travaux 2,4M € HT (conception/construction y compris VRD)
Surface SHON 1 500 m²
Maître d'ouvrage Adoma
Maîtrise d'œuvre
Entreprise mandataire Pyrénées Charpentes
Architecte ppa • architectures
Paysagiste Emma Blanc

Structure Pyrénées Charpentes
Fluides et thermique Ceercé
Économie de la construction Execo
Acoustique Gamba acoustique
VRD MN'S Conseils
Consultant environnement Soconer
Bureau de contrôle Veritas
Contrôle SPS Dekra

Construire dans les quartiers nord de Toulouse c'est contribuer modestement mais activement à l'évolution d'une métropole plus généreuse et mixte. Soucieux de rendre le projet urbainement "acceptable" pour les résidents du site et la plus confortable pour ses futurs habitants, nous avons soumis le système constructif modulaire bois aux objectifs suivants : 1. implanter le bâtiment pour qu'il réorganise positivement les espaces collectifs. 2. maintenir la fluidité des liaisons intérieures et au travers du site en optimisant son organisation fonctionnelle 3. limiter au maximum les vis-à-vis et orientations de logements au nord, tout en organisant efficacement les dessertes intérieures, la compacité générale et la gestion technique du bâtiment. Cela revient à effectuer une synthèse entre l'efficacité inhérente au caractère répétitif, dense et "empilable" d'un immeuble modulaire et la contextualité indispensable à "l'intégration" et à la qualité d'usage du nouvel édifice dans une logique de cohérence d'ensemble.



plan étage courant
 1 appartement 20m² 2 appartement 24m² 3 appartement 32m²



© Philippe Ruault

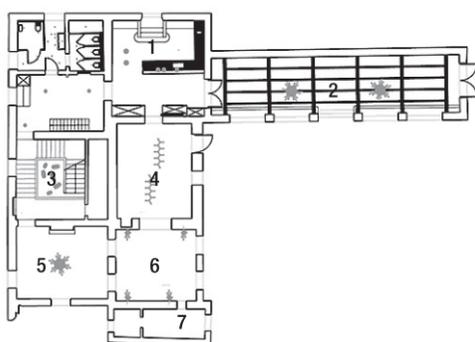
RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE DE RIEUCOULON

Programme rénovation et transformation en ERP pour réceptions et événements
Lieu 2420 Avenue de Toulouse, Montpellier (34)

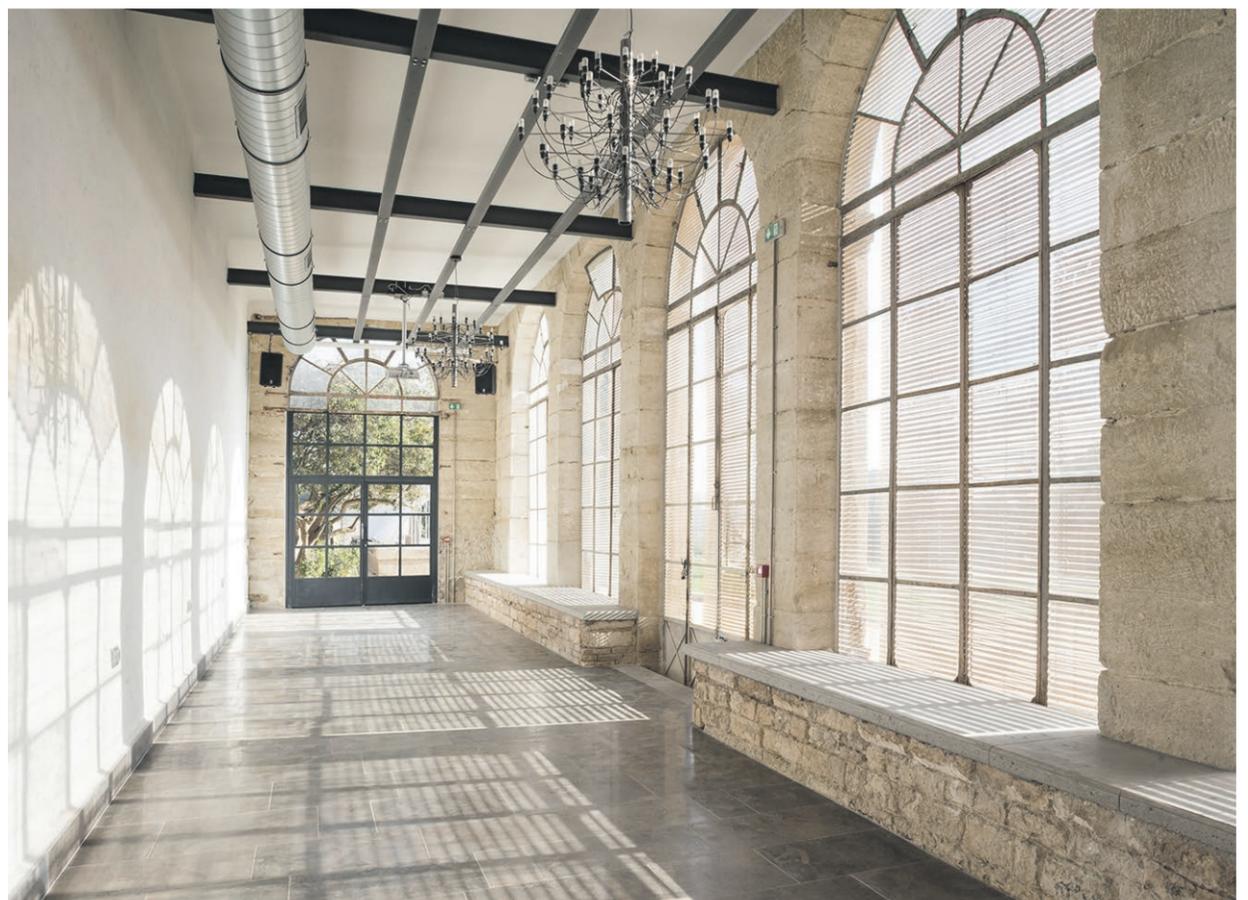
Date de conception 2015-2016
Date de réception du chantier avril 2017
Montant des travaux 320 000 € HT
Surface SHON 320 m²
Maître d'ouvrage SARL Lacombe Smith Evenements

Maîtrise d'œuvre
Architecte mandataire bianchimajer SARL d'architecture
Paysagiste Atelier Clair
Éclairagiste (extérieurs) Serge Damon

Le domaine de Rieucoulon est situé à l'ouest de Montpellier, il aborde fièrement un patrimoine architectural typique du sud de la France. Datant du XVIII^e siècle, sa maison de plaisance, son orangerie, sa serre racontent cette période de faste. La famille habitant le domaine depuis deux siècles souhaite réaménager le domaine pour accueillir des événements privés mais aussi des séminaires ou des événements culturels. Notre démarche a été évolutive et ouverte et le projet s'est défini au fur et à mesure de sa réalisation. La première étape fut de libérer les espaces de toute altération récente, pour dévoiler les volumes, les géométries, les couleurs et les effets de lumière. L'enveloppe originelle est devenue le point de départ de toute réflexion et intervention. Le but fut de mettre en valeur ces espaces sans rivaliser ou nous imposer à eux.



plan du château et de l'orangerie annexe
 1 cuisine/bar 2 orangerie 3 salle de l'escalier 4 salle voûtée 5 salon gris 6 salon jaune 7 oratoire



Vue intérieure de l'orangerie. L'espace a été libéré, le sol en pierre de Pompignan et la charpente métallique au plafond distribuant les réseaux et les appareils techniques complètent l'intervention © Giorgio Marafioti

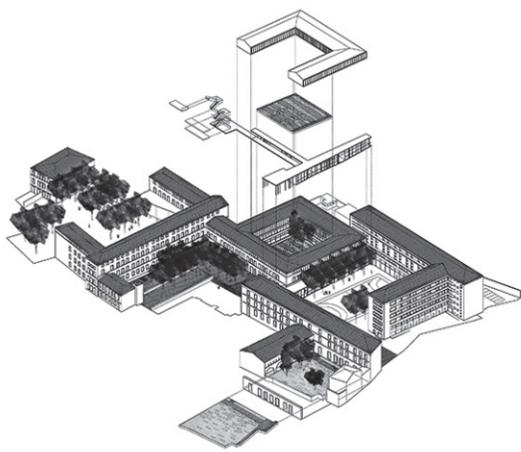
LYCÉE PIERRE DE FERMAT

Programme Enseignement, laboratoires, salle de conférence, bureaux, logements de fonction, aménagements paysagers
Lieu 7 Place des Jacobins, Toulouse (31)

Date de conception 2012
Date de réception du chantier Tranche ferme livrée le 28 août 2016
Montant des travaux 22,6 M€ HT
Surface SHON 18 388 m²
Maître d'ouvrage Région Occitanie

Maîtrise d'œuvre
Architecte mandataire W-ARCHITECTURES [Voinchet & Architectes Associés]
BET général TPF
Économiste Alayrac SA
Cuisiniste Gamma Conception
HQE NOBATEK

Au-delà de la stricte réhabilitation du bâti, il s'agit ici de mettre en valeur les continuités historiques. Force est de constater que ce lycée fait partie de ces ensembles pour lesquels les valeurs architecturales issues des usages et des savoirs sont susceptibles de s'enrichir au contact des unes des autres. Le concept s'attache à conserver et mettre en valeur les qualités de l'ensemble monumental sans le falsifier pour permettre au Lycée de rester fidèle à l'esprit qui le caractérise fortement, renforcer et renouveler l'image générale de l'institution, d'une part en éliminant les altérations récentes et d'autre part en utilisant une écriture architecturale contemporaine parfaitement identifiable. Ce parti de lisibilité permanente entre ancien et nouveau, amorcé dès l'espace public d'accueil, constitue l'élément fondamental du projet.



axonométrie générale



La cour d'honneur © Cyrille WEINER

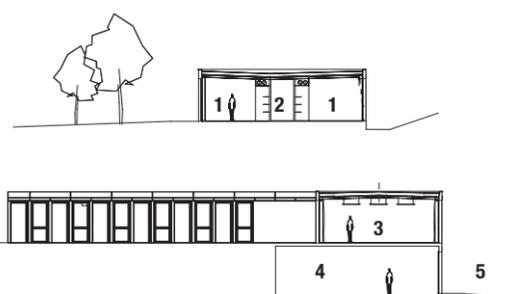
CONSTRUCTION DE BUREAUX ET COMMERCES

Programme Bureaux et commerces
Lieu ZAC Pont Peyrin, L'Isle Jourdain (32)

Date de conception 2015
Date de réception du chantier 2017
Montant des travaux 800 000 € HT
Surface SHON 700 m²
Maître d'ouvrage SCI Maison Bleue

Maîtrise d'œuvre
Architecte mandataire V2S Architectes
BET général TPF

Le cahier des charges demandait la construction d'un plateau de bureaux et d'une surface de commerce dans une zone artisanale. La réponse interroge la notion de qualité architecturale dans ce type de zones péri-urbaines marquées par une architecture commerciale sans âme. Le défi est donc de proposer une architecture de qualité dans un budget de bâtiment commercial. Pour répondre à cela, nous avons fait le choix d'un bâtiment entièrement préfabriqué grâce à une trame rationnelle et un principe de répétition d'éléments identiques et calibrés sur les standards industriels. Le système constructif allie façade en béton préfabriqué et remplissage en menuiseries aluminium et panneaux ossature bois et revêtement aluminium. Le bâtiment exprime donc son identité commerciale par une façade rythmée par la structure. Les panneaux de verre et d'aluminium font varier le vide de cette trame structurelle par leurs différents jeux de reflets. Le bâtiment réagit à la lumière et au contexte pour mieux s'y intégrer.



coupe – 1 bureau 2 circulation 3 salle de réunion
 4 commerces 5 parking



vue frontale © Sylvain Mille

ACTIVITÉS DE L'ORDRE

LES VŒUX DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 2018

Cette année 2018 s'annonce nouvelle et riche, et ce à plusieurs titres. Tout d'abord, les élections ordinales ont eu lieu en octobre dernier, dans une configuration inédite à ce jour, puisque trois listes étaient en lice pour un nouveau Conseil Occitanie issu de la fusion des Conseils Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. De cette configuration particulière a émergé un Conseil équilibré, cohérent et désireux de travailler ensemble. Je suis confiant quant à l'avenir de ce Conseil et des actions qu'il mènera. Trois grands axes sont d'ores et déjà fixés :

- **Construire une institution au service de tous les architectes d'Occitanie,**
- **Défendre et promouvoir l'architecture auprès des commanditaires publics et privés,**
- **Diffuser auprès du grand public la culture architecturale et faciliter l'accès à la commande pour les architectes.**

Ensuite, la loi LCAP s'est vue enrichie par ses décrets d'application. Le permis d'aménager notamment ouvre un nouveau champ de commandes aux architectes. Les enjeux environnementaux des prochaines années sont majeurs, et l'architecte est le maillon incontournable de la mise en place d'une démarche environnementale raisonnée et raisonnable. La RE 2018-2020 avec son volet carbone arrive et annonce l'opportunité de monter en compétence. Comme vous le savez, la formation continue est indispensable au maintien des compétences et de fait de la crédibilité des architectes vis-à-vis des maîtres d'ouvrage et des pouvoirs publics. Il vous appartient de vous former régulièrement. Les organismes de formation sont présents pour vous proposer la formation adaptée à vos besoins et pour vous aider à la prise en charge de son coût par un organisme financeur (OPCAPL ou FIFPL).

Nous vous souhaitons une merveilleuse année et tous les beaux projets que vous attendez. Bien à vous,

Philippe Gonçalves, Président

RVA, LA TRENTE-ET-UNIÈME ÉDITION

Plus de 560 participants, des partenaires industriels nombreux et enthousiastes, des conférenciers passionnés et passionnants, un Prix de l'Architecture Occitanie 2017 foisonnant de belles réalisations, des personnalités présentes aux Rendez-Vous : voilà pour le bilan des RVA qui se sont déroulés le 30 novembre dernier. Nous sommes heureux que cet événement ait fédéré autant d'architectes et un public toujours intéressé. Nous remercions Annette Laigneau, adjointe au maire de Toulouse en charge de l'urbanisme, Ghislaine Cabessut, conseillère départementale et présidente du CAUE 31, Jean-Michel Fabre, conseiller départemental, Benoît Melon, conseiller à l'architecture de la DRAC, ainsi que nos trois conférenciers, MUOTO studio d'architecture, Eric Tabuchi, photographe, et Edouard François, architecte.

ÉLECTIONS ORDINALES

Les Conseillers ordinaires en région ont élu leurs Conseillers nationaux le 30 novembre dernier. Le Bureau du Conseil National de l'Ordre des Architectes est composé comme suit :

- Denis Dessus, Président (précédemment vice-président du CNOA)
- Eric Wirth et Valérie Flicoteaux, Vice-Présidents
- Régis Rioton, Trésorier
- Anne Desplanques-Bettinger, Secrétaire.

Nous souhaitons une belle réussite à ce nouveau Conseil national de l'Ordre des architectes.

ACTUALITÉS JURIDIQUES

La norme AFNOR NF P03-001 fixant le CCAG de travaux privés a été modifiée en octobre 2017. Si vous faites référence à cette norme dans vos marchés, pensez soit à vous procurer la dernière norme, soit à bien préciser que vous faites référence à la norme de décembre 2000.

DÉCRYPTER LE CODE

LA SOUS-TRAITANCE DE CONCEPTION EST INTERDITE

Nous vous rappelons que vous devez contracter directement avec le maître d'ouvrage pour les phases relatives à la conception architecturale. Pourquoi cette obligation ? Parce qu'être sous-traitant d'un constructeur de maisons individuelles par exemple, signifierait pour le maître d'ouvrage que le constructeur est l'auteur du projet. L'architecte devient invisible, intervient en sous-mains, et la plupart du temps la signature de complaisance n'est pas loin. Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes n'hésite pas à déposer plainte devant la Chambre régionale de discipline en cas de sous-traitance avérée permettant aux constructeurs de détourner la loi n°77-2 du 3 janvier 1977.

NOUS AVONS VISITÉ L'AGORA DE LA DANSE

Le 24 Novembre 2017, l'Ordre des Architectes et Federico Russo (Daedalus Architecture) vous ont invités à découvrir l'Agora, temple de la danse contemporaine et bâtiment classé à l'inventaire des monuments historiques, situé au cœur de la ville de Montpellier. À l'initiative de Montpellier Méditerranée Métropole, cet ancien couvent des Ursulines et établissement pénitentiaire, a fait l'objet en 2010 d'une restructuration lourde. Aujourd'hui, le centre international de la danse accueille des artistes de renom, venus du monde entier, notamment pendant le prestigieux festival de Montpellier Danse. Le programme comportait la réalisation d'un théâtre en plein air, en lieu et place du pénitencier, ainsi que la création d'une salle de répétition, d'une salle de spectacle, de deux studios et de résidences pour artistes. L'équipe de maîtrise d'oeuvre est composée de plusieurs architectes et ingénieurs spécialisés :

- **Daedalus Architecture**, architecte mandataire.
- **Guy Jourdan**, Architecte Acousticien
- **ARSCENES** (Henri Rouvière, Architecte scénographe)
- **IPM** (BET)
- **PER INGENIERIE** (BET)
- **FRUSTIÉ Michel** (économiste)

Les matériaux et produits utilisés ont été choisis pour leur pérennité et le respect des existants :

- Pierres de taille pour le traitement des façades et des encadrements
- Structure métallique en acier thermolaqué avec fondation en béton pour le théâtre de plein air
- Enduits extérieurs et intérieurs à la chaux
- Revêtement de la cour carrée en stabilisé à la chaux

Ce chantier complexe a été soumis à l'avis des ABF, les caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Restauration du parement en pierres de taille par remplacement en tiroir (ép. ± 40cm)
- Mise en œuvre d'une structure métallique pour la partie contemporaine

Les visites de chantier organisées par l'Ordre s'adressent aux architectes, mais sont également ouvertes aux professionnels de l'acte de bâtir. Elles ont pour objectif de permettre à la profession de visiter des chantiers et découvrir des réalisations contemporaines ou plus anciennes, témoignages de notre richesse et diversité architecturale locale. À la fois, lieu de rencontre et de débat, les architectes profitent de ce moment pour développer leurs connaissances, découvrir les solutions techniques retenues et échanger sur les matériaux utilisés. Depuis 2014, l'Ordre a relancé ces visites, de plus en plus nombreux à y participer, vous n'étiez pas moins de 80 architectes pour l'Agora de la danse !

FORMATION

ACTUALITÉS DE L'ÎLOT FORMATION

QUOI DE NEUF DANS LA FORMATION ?

Une nouvelle formation

LA DÉMARCHE BAS CARBONE DANS L'ACTE DE CONSTRUIRE

2 jours / Les 25 et 26 Janvier 2018

Ce module de formation a pour objectif de préparer les professionnels du secteur de la construction à intégrer la démarche E+C- « Énergie Positive- Réduction Carbone » sur l'ensemble du cycle de vie de chaque nouveau projet, conformément à :

la loi de transition énergétique (du 17 août 2015)

la réglementation RE2018 en vigueur (arrêté du 10 avril 2017) définissant la performance environnementale des constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics et des collectivités territoriales

la future réglementation thermique et environnementale RBR2020 (Règlementation Bâtiment Responsable) qui s'appliquera à l'ensemble des acteurs de la construction.

Objectifs

1. Identifier le contexte historique et réglementaire de la démarche de qualité environnementale
2. Intégrer la **démarche bas carbone** dans l'acte de construire
3. Repérer les **principes d'analyse** du cycle de vie appliqué au secteur du bâtiment
4. Analyser l'**impact de la démarche bas carbone** sur les méthodes de travail

Public cible

Le module de formation est destiné aux professionnels : de la **maîtrise d'œuvre de conception** (architecte, urbaniste, paysagiste, AMO, ...), et de la **maîtrise d'œuvre d'exécution** (ingénierie de la construction, coordination, pilotage, économie de la construction, contrôle des travaux, ...)

Outils pédagogiques

Ce module de formation se déroule sur 2 jours et utilise plusieurs modes pédagogiques : création de **groupes de 2 ou 3 personnes**, **quizz ludique** sur le thème de la transition énergétique et les émissions de GES (Gaz à Effets de Serre), **exposé accompagné d'une vidéo projection**, diffusion de **films vidéo pédagogiques** produit par l'association BBKA (Bâtiment Bas Carbone) ou par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

Programme

1. LE CONSTAT

- **Historique de la prise de conscience environnementale**
 - La convention cadre des Nations Unies, Kyoto, aujourd'hui et demain
 - Présentation du GIEC, les contributions et les rapports
 - La COP 21 et l'accord de Paris
 - Les objectifs de la loi transition énergétique
- **Les émissions de GES**
 - Illustration sur la nécessité de réduire les GES
 - Répartition des émissions de GES dans l'activité économique Française
 - Focus sur les émissions de GES liées à la construction 1m²=1T eq. Carbone
- **Vidéo de Jean Jouzel**

2. L'OBJECTIF "RÉDUCTION CARBONE"

- **Présentation du contexte réglementaire**
 - Loi de transition énergétique / Bâtiment public 2018
 - Les décrets qui concernent le secteur du bâtiment
 - Les incitations du gouvernement, le bonus de constructibilité
 - Référentiel et période expérimentale E+ C-
 - Future réglementation 2020
- **Présentation de la démarche Bas Carbone**
 - Construction
 - Exploitation
 - Démolition
- **Vidéo BBKA**

3. PRINCIPES D'ANALYSE DU CYCLE DE VIE APPLIQUÉ AU SECTEUR DU BÂTIMENT

- **Quantifier les émissions GES liées à la construction d'un bâtiment**
 - Les hypothèses conventionnelles
 - La base de données INIES
 - Les FDES (Fiches Déclaratives Environnementale et Sanitaire)
 - Les logiciels de modélisation ACV
- **Quantifier les émissions GES pendant l'exploitation d'un bâtiment**
 - Rappel de la réglementation thermique en vigueur RT 2012 : ce qui change
 - La future réglementation et les niveaux de performance à atteindre

- La prise en compte d'un système dynamique global "consommations / productions" énergétiques

• Quantifier les émissions GES liées à la fin du cycle de vie d'un bâtiment

- Le stockage du carbone, les matériaux bio-sourcés
- Principes d'économie circulaire

4. L'IMPACT DE LA DEMARCHE BAS CARBONE SUR LES MÉTHODES DE TRAVAIL

• Renouveau des principes de conception à chaque phase

- Le programme du Maître d'Ouvrage et son SME (Système de Management Environnemental)
- La conception architecturale
- L'interdépendance entre l'étude thermique et l'étude structure
- Le choix des systèmes constructifs et des matériaux = le renouveau de la technologie du bâtiment
- L'ordonnement et le pilotage des travaux = l'exigence de la synthèse et des méthodes
- La rédaction des cahiers des clauses techniques

• Modification des conditions de passation de marché

- Comment traiter les équivalences produits ?
- Engager l'entreprise au respect des méthodes prédéterminées
- Le contrôle qualité des travaux : le commissionnement (outils et méthodes)

• Amélioration du processus de réception de l'ouvrage

- La mise en service préalable, les délais et les responsabilités
- La GPEI (Garantie de Performance Énergétique Intrinsèque)
- La GRE (Garantie de Résultats Énergétiques)

COÛT 700€ / personne + 25€ d'adhésion obligatoire à l'association Îlot Formation, formation financée à 100% pour les libéraux

INTERVENANT **LUC DELRIEU**, consultant AMO RSE, référent bâtiment bas carbone

INSCRIPTIONS ilot-formation@orange.fr / 05 62 86 16 33

UNE NOUVELLE MATINALE THÉ-MATIQUE DE L'ÎLOT

ERGONOMIE ET ARCHITECTURE LES APPORTS DE L'ERGONOMIE EN MAÎTRISE D'ŒUVRE, EN PHASE DE CONCEPTION.

30 Janvier 2018 de 8h30 à 10h30

programme

PARTIE 1 INTRODUCTION

- L'ergonomie dans la maîtrise d'œuvre
- Différence entre expertise et co-conception
- L'ergonomie qui enrichit le programme et propose des solutions différentes en matérialisant l'activité future dans l'espace

PARTIE 2 EXEMPLE D'UN EPHAD

- Présentation du projet Syrius intégrant ce que produit l'ergonome et comment cela est traduit par l'architecte
- Freins et enjeux
- Coûts, co-traitance et responsabilités
- Valeur ajoutée dans le public et le privé

INTERVENANT **J.F COLLART** Architecte, **M. BONNIN** Ergonome

Groupe scolaire Falucci Toulouse (31)



ADRESSE **IMPASSE DU BACHAGA BOUALAM, TOULOUSE**
PROGRAMME **EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE FALUCCI.**

MAÎTRE D'OUVRAGE **MAIRIE DE TOULOUSE**

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

ARCHITECTE **SEUIL ARCHITECTURE**

BET STRUCTURE & FLUIDES **SETI**

BET ENVIRONNEMENT **ECOVITALIS**

ACOUSTICIEN **EMACOUSTIC**

ECONOMISTE **ECO**

VÉRIFICATION TECHNIQUE **ATMOSPHÈRE**

DATE DE CONCEPTION **11.2016**

SURFACE SHON **2665 M²**

MONTANT DES TRAVAUX HT EN EUROS **2919000 € HT**

PARTI ARCHITECTURAL **BASSE CONSOMMATION D'ÉNERGIE – BÉTON – BOIS – ENERGIES RENOUVELABLES – MATÉRIAUX RECYCLABLES – MÉTAL – PIERRE – VERRE**

Des goûts et des matières pour des enfants heureux à l'école Falucci de Toulouse

Pour imaginer l'extension et la restructuration du groupe scolaire Falucci, dans le quartier populaire de Bagatelle, à Toulouse, l'agence Seuil architecture s'est donnée trois lignes conductrices : identifier l'école comme un équipement public structurant, participer par l'architecture à l'épanouissement de l'enfant, élaborer un projet de haute performance environnementale. Ces trois axes structurent le projet, lui conférant son identité et son originalité.

Une entrée pensée pour une relation accueillante

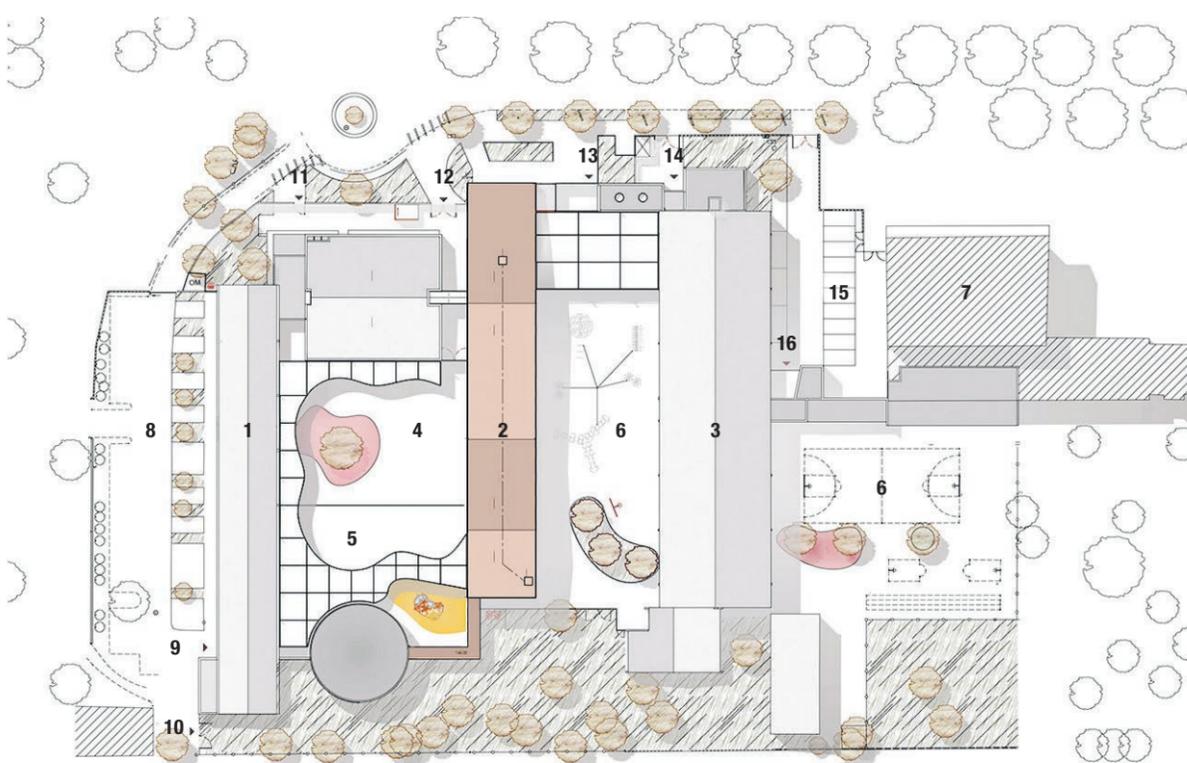
Nous avons créé une nouvelle entrée pour identifier le groupe scolaire, supprimer les barrières actuelles et proposer une relation accueillante pour toutes les générations. Les abords de l'école, la volumétrie, les couleurs, les matériaux, l'éclairage... : toutes ces composantes ont été prises en compte et intégrées lors de la conception du projet. Le bâtiment d'extension, qui constitue le lien entre la maternelle et le primaire, doit permettre l'augmentation des effectifs. Sobre et convivial, il améliore le fonctionnement de l'établissement.

Le chef étoilé, partenaire de la ville, associé au projet architectural

L'apprentissage, l'éveil, le jeu et la détente ont prévalu lors de la conception des différents espaces du projet, avec une attention plus particulière portée au développement sensoriel des enfants du groupe scolaire. Nous avons pensé notre projet autour des cinq sens, incluant également des modalités d'information adaptées à l'âge des enfants : des directions, formes géométriques, lignes et motifs pour les petits des classes maternelles, des messages simples pour les enfants des classes élémentaires qui apprennent et savent lire. Le programme inclut la réalisation d'une cuisine et deux salles de restauration, nous offrant l'opportunité d'explorer le sens du goût. Aussi, nous avons associé à notre projet Stéphane Tournier, chef étoilé qui a signé un partenariat avec la mairie de Toulouse en vue d'améliorer la qualité des repas servis dans les restaurants scolaires. Ensemble, nous avons travaillé le comment « donner l'envie de manger » au moment des déjeuners.

Le bois massif, pour l'environnement mais aussi l'éveil kinesthésique

Afin de réduire les nuisances et d'optimiser le planning du chantier en site occupé, nous avons proposé le recours aux filières sèches, le bois local, et au béton, de manière limitée. Les planchers, les façades porteuses et la charpente sont principalement en bois. Nous avons souhaité conserver visibles ces solutions structurelles. Le toucher est le premier des sens développés par les enfants qui, jusqu'à 12 ans environ, sont avant tout des apprenants kinesthésiques. Les panneaux de bois massifs, qui participent à la structure, apportent également une finition de la peau intérieure, complétant l'expérience sensorielle des enfants. Enfin, nous avons veillé à développer pour l'extension de l'école un niveau de performance de RT 2012 -50%.



⊙ |-----| 30m — Plan masse

1 maternelle réhabilitée – **2** extension – **3** élémentaire réhabilitée – **4** cour école maternelle (2/4 ans) – **5** cour école maternelle (4/6 ans) – **6** cour école élémentaire

7 gymnase – **8** centre de loisirs – **9** entrée/sortie CLAE et école maternelle – **10** accès entretien – **11** entrée/sortie école maternelle – **12** livraison cuisine

13 entrée/sortie école élémentaire – **14** entrée/sortie CLAE et école élémentaire – **15** parking personnel – **16** entrée personnel

10 RÉSIDENCES D'ARCHITECTES | 2017-2018

En 2017-2018, 10 résidences d'architectes portées par les maisons de l'architecture seront menées en France dans le cadre d'un partenariat national entre le Réseau des maisons de l'architecture et la Caisse des dépôts, ainsi que le Ministère de la Culture et le Conseil National de l'Ordre des Architectes. Les résidences d'architectes auront lieu en 2017-2018 à :

- BONIFACIO (CORSE DU SUD) – MA Corse
- GRENOBLE (ISÈRE) – MA Isère
- NANTES – CHANTENAY (LOIRE-ATLANTIQUE) – MA Régionale Pays de la Loire
- NANTES – BOTTIÈRE-PIN-SEC (LOIRE-ATLANTIQUE) – MA Régionale Pays de la Loire
- PICAUVILLE (MANCHE) – Territoires pionniers I MA – Normandie
- PONT DE L'ARCHE (EURE) – Le Forum MA Normandie
- SAINT-NAZAIRE (LOIRE-ATLANTIQUE) – Ardepa
- SALVIAC (LOT) – MA Occitanie-Pyrénées
- TOURCOING (NORD) – WAAO Centre d'architecture et d'urbanisme
- VALDALLIÈRE (CALVADOS) – Territoires pionniers I MA – Normandie

La résidence d'architectes est un projet culturel créant les conditions d'une rencontre entre un architecte accompagné d'un ou plusieurs autres professionnels, et des populations, des élus, habitants, acteurs locaux, sur un territoire, ou dans un contexte, donnés. Le binôme ou l'équipe sont accueillis pendant plusieurs semaines dans un territoire où ils sont en immersion ; ils habitent et travaillent sur place. La résidence d'architectes a pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques contemporaines liées à l'identité des villes et des territoires. Elle doit également susciter le débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie, ainsi que sur les liens entre l'habitat et l'environnement local, qu'il soit urbain, naturel ou agricole

EN PRATIQUE

L'Appel à candidature est ouvert aux architectes et diplômé(e)s d'une école d'architecture, accompagné(e) d'un(e) autre professionnel(le)

Date limite d'envoi des candidatures

mercredi 10 janvier 2018

Sélection des binômes

janvier-février 2018

Mise en œuvre des résidences

entre mars et décembre 2018 (variable selon les territoires)

Valorisation nationale

fin 2018

SALVIAC IS BACK

**6 SEMAINES DE RÉSIDENCE
D'AVRIL À SEPTEMBRE 2018**

TERRITOIRE D'ACCUEIL

Salviac est situé aux confins ouest du département du Lot, à proximité de la Dordogne. Son territoire se compose de collines où alternent boisements et clairières agricoles. Salviac est un bourg compact, constitué autour d'une église et traversé par un important axe de circulation, (coupant le département du Nord-Est au Sud-Ouest). Cette compacité urbaine générale a fortement influencé le développement de ce territoire. À celle-ci s'ajoutent des contraintes géographiques (risque inondation et pentes difficiles à construire) et les nuisances occasionnées par le trafic routier. Aujourd'hui, quoi qu'accueillant commerces et services, le centre-bourg apparaît en partie délaissé et se dépeuple. A contrario, sa périphérie s'est développée et accueille un pavillonnaire diffus qui s'égrène le long des voies de circulation et gravit sans ordre les coteaux environnants.

THÉMATIQUE

Pour les résidents, il s'agira d'engager une démarche expérimentale autour d'une sensibilisation culturelle donnant aux habitants à voir, à comprendre et à révéler l'environnement qu'ils occupent. Les réflexions et le travail de restitution seront réalisés en direction de la population et avec sa participation, mais aussi en direction des structures institutionnelles ou associatives existantes localement. Les objectifs sont de redynamiser le centre-bourg, de fédérer les habitants autour d'un projet culturel transdisciplinaire afin de mettre en évidence leur(s) patrimoine(s) au quotidien et rénover ses pratiques et ses usages. S'il s'agit d'une démarche de recherche, il sera demandé la réalisation d'un outil de restitution qui devra être conçu de manière participative avec les habitants.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Lieu d'hébergement & de travail

Prise en charge d'un hôtel en pension complète par la Mairie de Salviac. Mise à disposition d'un bureau tout équipé dans la Mairie.

Moyens mis en œuvre

Montant de l'indemnité de résidence: 10 000 €
Montant du budget de production (y compris frais de déplacement): 8 500 €

Calendrier de la résidence

6 semaines de résidence d'avril à septembre 2018

MODALITÉS DE SÉLECTION

Seront accueillis en résidence un architecte mandataire accompagné d'un ou plusieurs autre(s) professionnel(s). Une personne intervenant dans un autre champs disciplinaire (sociologie, urbanisme, spectacle vivant, photographie, vidéo...). Le profil du binôme reste à l'appréciation des candidats. La pertinence du profil proposé sera un des critères essentiels du choix de l'équipe qui sera retenue. Le jury sera composé de membres de la Maison de l'Architecture, du CAUE du Lot et de deux personnes du champ culturel régional. **Le jury sera sensible à :**

- L'intérêt pour les démarches expérimentales de recherche et de conception sur les problématiques rurales et de territoire
- Le caractère novateur des projets réalisés
- La capacité à mener des démarches participatives et pédagogiques et à impliquer le grand public
- La connaissance et l'intérêt particuliers pour des questions actuelles touchant au développement urbain et architectural
- La pertinence du projet en adéquation avec la compréhension du contexte d'intervention
- Enfin, le jury accordera une attention particulière à la composition des équipes candidates qui devront être transdisciplinaires. L'enjeu est de favoriser les échanges de pratiques, de confronter les méthodes de travail et de nourrir les réflexions et les approches sur le territoire d'étude.

CANDIDATURES

Se référer aux pages nationales pour connaître le contenu requis
Soumission de dossiers par mail à :

contact@maisonarchitecture-mp.org

ET par courrier postal à :

**Maison de l'Architecture Occitanie Pyrénées – L'îlot 45
45 rue Jacques Gamelin – 31100 TOULOUSE**

PRÉ-SÉLECTIONS

Dernière semaine de janvier 2018

ENTRETIEN

Première semaine de février 2018. Veuillez noter que l'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par courriel à l'issue des résultats du jury. En cas de changement de planning prévisionnel, la MA préviendra l'ensemble des candidats.

LES PARTENAIRES

PARTENAIRES FINANCIERS Caisse des dépôts, Réseau des Maisons de l'architecture, DRAC Occitanie, Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
PARTENAIRES OPÉRATIONNELS Commune de Salviac, CAUE 46, DDT 46

